

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE**

**REVISION DU PLAN LOCAL D’URBANISME DE LA CHAPELLE LAUNAY**

Par arrêté en date du 17 mai 2019, le Président de la Communauté de communes Estuaire et Sillon a ordonné l’ouverture de l’enquête publique relative à la révision du Plan Local d’Urbanisme de la commune de LA CHAPELLE LAUNAY.

**L’enquête publique se déroulera du mardi 4 juin 2019 à 9h00 au jeudi 4 juillet 2019 à 12h00 inclus.**

A cet effet, M. Alain TAVENEAU a été désigné par le Tribunal administratif de Nantes en qualité de commissaire enquêteur.

L’enquête publique se tiendra en mairie de La Chapelle Launay (siège de l’enquête), 2 place de l’Eglise, aux jours et heures d’ouverture suivants : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h15 à 17h00, le mercredi de 8h30 à 12h00 et le samedi de 8h30 à 11h30.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qu’il tiendra à la mairie de La Chapelle Launay, 2 place de l’Eglise :

- Mardi 4 juin de 9h00 à 12h00

- Lundi 17 juin de 14h15 à 17h00

- Samedi 29 juin de 9h00 à 11h30

- Jeudi 4 juillet de 9h00 à 12h00 (clôture de l’enquête)

Les pièces papier du dossier et un registre d’enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de La Chapelle Launay, 2 place de l’Eglise, pendant toute la durée de l’enquête.

Les observations pourront également être adressées par voie postale ou déposées à l’attention de M. le Commissaire enquêteur, Mairie, 2 place de l’Eglise, 44260 La Chapelle Launay avant le 4 juillet à 12h00.

**L’enquête publique sera également réalisée sous forme dématérialisée** :

- Le dossier pourra être consulté 7j/7 et 24h/24, du 4 juin 2019 à 9h00 au 4 juillet 2019 à 12h00 précises à l’adresse <http://plu-lachapellelaunay.enquetepublique.net>

- Les observations pourront également être inscrites dans le registre numérique accessible à l’adresse indiquée ci-dessus et par courrier électronique à l’adresse de messagerie suivante : [plu-lachapellelaunay@enquetepublique.net](mailto:plu-lachapellelaunay@enquetepublique.net)

L’ensemble des observations et propositions formulées dans les conditions ci-dessus seront versées et consultables sur le registre numérique à l’adresse http://plu-lachapellelaunay.enquetepublique.net.

Les informations relatives à cette enquête peuvent être demandées auprès de M. le Président au siège d’Estuaire et Sillon, 2 boulevard de la Loire, 44260 Savenay.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, à la mairie de La Chapelle Launay, et sur le site Internet [www.estuaire-sillon.fr](http://www.estuaire-sillon.fr) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l’enquête.

L’organe délibérant d’Estuaire et Sillon se prononcera sur l’approbation du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l’enquête publique, décider s’il y a lieu d’apporter des modifications au projet de révision du PLU de La Chapelle Launay en vue de cette approbation.

**Contact presse**

Emilie Laurent

[e.laurent@estuaire-sillon.fr](mailto:e.laurent@estuaire-sillon.fr)

02 40 56 25 56